

## Communiqué de presse

Zurich, le 3 décembre 2021

## La Confédération doit trouver de nouvelles solutions d'indemnisation

Le Conseil fédéral a aujourd'hui décidé des mesures raisonnables pour l'hôtellerierestauration. La fédération de la branche se réjouit que les restaurants ainsi que les bars et clubs puissent opter pour un accès limité aux personnes vaccinées ou guéries plutôt que de se soumettre à une obligation d'être assis, et que l'obligation de télétravail ait été écartée. Toutefois, l'existence de nombreux établissements continue d'être menacée. C'est pourquoi il est urgent d'apporter de nouvelles solutions d'indemnisation.

«Etant donné la situation dans les hôpitaux, nous comprenons que le Conseil fédéral adopte des mesures supplémentaires, assure C. Platzer, président de GastroSuisse. Mais nous sommes heureux que le Conseil fédéral ait pris des décisions raisonnables aujourd'hui.» GastroSuisse salue notamment le fait que le Conseil fédéral ait biffé tous les pays de la liste de quarantaine aujourd'hui. En outre, la fédération de la branche est soulagée en particulier par le choix du Conseil fédéral de miser sur le masque sur le lieu de travail. Une obligation de télétravail aurait durement frappé la branche. GastroSuisse salue également que les établissements de l'hôtellerie-restauration aient le choix entre l'obligation de consommation assise et un accès limité aux personnes vaccinées ou guéries (règle des 2G). «Cela répond à la diversité des offres de l'hôtellerie-restauration», explique C. Platzer. Ainsi, les bars et clubs peuvent respirer: une obligation générale d'être assis aurait signifié de facto pour ces branches une fermeture économique de la vie nocturne.

La dégradation de la situation générale rend la situation de plus en plus difficile pour de nombreux établissements de l'hôtellerie-restauration. Le nouveau variant du virus et le renforcement des restrictions ont créé de l'incertitude au sein de la population, de sorte que les annulations d'événements ont beaucoup augmenté au cours des derniers jours. L'existence de nombreux établissements est menacée. «La Confédération doit urgemment élaborer de nouvelles solutions d'indemnisation à mettre sur pied sur tout le territoire national», soutient C. Platzer.

Beaucoup d'établissements craignent en outre de ne plus pouvoir payer le salaire de leurs collaborateurs. Il faut par conséquent absolument prolonger la procédure simplifiée relative à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. GastroSuisse demande en outre que les amortissements des crédits COVID et les demandes de remboursements des aides pour les cas de rigueur soient interrompus. «C'est le seul moyen d'éviter que notre branche s'érode», assure C. Platzer. Mercredi déjà, la conférence des présidents a adopté à l'unanimité une prise de position, qui contient d'autres demandes.



## Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.